



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2025 à 16 h, le règlement suivant :

- Règlement sur les tarifs – exercice financier 2026 (RCA25-27008).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 22^E JOUR DE DÉCEMBRE 2025.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Annick Barsalou